

## COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE N°8

### Réunion du 15 avril 2024

Président - Club B - U13F Honneur - *Motif* : Après match, attitude physique menaçante envers un JAJ de la part d'une personne du public, avec circonstances aggravantes. - *Sanction* : 4 dates de huis-clos dont 2 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item D2

Joueur mineur - Club B - U18M Excellence - *Motif* : Après match, atteinte à la considération des arbitres de la rencontre, avec circonstances aggravantes. - *Sanction* : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item A2

Président - Club A - U18F Excellence - *Motif* : Après match, insultes envers les arbitres de la rencontre, de la part d'un supporter, avec circonstances aggravantes. - *Sanction* : 2 dates de huis-clos dont 1 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item D1

Président - *Motif* : Remboursement des frais de déplacement d'un délégué afin d'assister à la bonne tenue d'un huis-clos. - *Sanction* : 70€ d'amende - Item 19

Licencié dans le public - *Motif* : Pendant match, insultes envers l'arbitre de la rencontre. - *Sanction* : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item A2

Joueuse mineure - Club A - U18F Excellence - *Motif* : Pendant match, atteinte à la considération de ses adversaires, avec circonstances atténuantes. - *Sanction* : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item A2

Joueur - Club B - Honneur masculine - *Motif* : Après match, attitude agressive et menaces envers un adversaire. - *Sanction* : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item A3

Joueur - Club B - Honneur masculine - *Relaxe*

Président - Club A - Honneur masculine - *Motif* : Pendant match, comportement collectif inacceptable de l'équipe - *Sanction* : 4 points de pénalité dont 2 avec sursis - Période probatoire : 12 mois - Item D5

Un dossier transmis au jury d'appel